

il faut maintenant tenter des efforts pour que le cas de chaque chômeur soit étudié et réglé dans la localité où il demeure. Au cours de la dernière session, sur la recommandation de la Commission nationale de placement, le Parlement a voté un crédit d'un million de dollars pour la formation des jeunes chômeurs et l'inauguration du plan *ad hoc*. Sous le régime des accords conclus, les fonds provenant de ce crédit ont été répartis entre toutes les provinces, ouvrant ainsi de nouveaux horizons à environ 30,000 jeunes gens des deux sexes.

Les quatre principales catégories de plans spécifiés comme tombant sous le coup de ce crédit sont les suivantes: plans d'enseignement des divers métiers; cours d'apprentissage dans l'industrie; plans de travaux afin de combiner la formation des jeunes gens avec la conservation et le développement des ressources naturelles; programmes d'exercices physiques pour maintenir la santé et le moral des jeunes chômeurs. Tous les jeunes chômeurs, âgés de 18 à 20 ans, qui ne détiennent pas d'emplois rémunérateurs et qui sont dans le dénuement peuvent bénéficier de ces plans. Les accords stipulent que partout où il est possible de le faire, on doit utiliser les installations existantes et obtenir la coopération la plus entière des associations régionales tant publiques que privées. On a constitué dans nombre de localités des comités consultatifs représentant les patrons, les syndicats ouvriers, les autorités de l'instruction publique, des associations de femmes et de jeunes gens et ainsi de suite. On a cherché à obtenir la coopération des patrons pour ce qui est de l'instruction des apprentis et des élèves. Des cours d'enseignement agricole et sur des sujets intéressant l'agriculture ont été donnés dans toutes les provinces, grâce au concours des ministères d'agriculture provinciaux. Au Nouveau-Brunswick, dans l'Ontario et dans l'Alberta, on a réussi à placer, à titre d'apprentis, 700 jeunes gens choisis dans les centres urbains, chez des cultivateurs d'expérience, qui ont convenu d'enseigner à ces jeunes les différentes étapes des travaux de la ferme.

Durant l'été et au cours des mois d'automne, au delà de 1,300 jeunes gens ont été formés aux travaux forestiers sur les terres domaniales au Nouveau-Brunswick, dans l'Ontario, au Manitoba et à la Colombie-Britannique, sous la direction de fonctionnaires du service forestier. On a élaboré des plans de même

nature pour procurer durant l'hiver l'instruction forestière à 400 jeunes gens dans l'Île du Prince-Edouard, et dans les provinces de Québec, d'Ontario, du Manitoba et de l'Alberta.

Environ six cents jeunes gens bénéficient des plans inaugurés pour répandre l'enseignement minier dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, de Québec, d'Ontario et de la Colombie-Britannique.

Dans les provinces de Québec, d'Ontario et du Manitoba, on a élaboré des plans pour la formation d'apprentis et d'élèves dans l'industrie. L'on a fait le tour des patrons et du moment qu'ils consentent à prendre des jeunes gens à leur service et à leur enseigner des métiers ou des professions déterminés, on leur verse une somme hebdomadaire pour couvrir les frais d'instruction des apprentis ou des élèves. La plupart des provinces ont inauguré des plans pour enseigner des métiers aux jeunes gens des villes dans les écoles techniques ou ailleurs. On a aussi ouvert de nouveaux horizons aux jeunes filles. Des écoles pour former les jeunes filles au service domestique ont été établies dans un grand nombre de villes des neuf provinces. Dans les régions rurales, on donne des cours d'enseignement sur l'économie domestique et des questions agricoles appropriés, sur l'hygiène, les arts domestiques et ainsi de suite.

Dans les provinces de la Colombie-Britannique et de Québec, on a inauguré des programmes définis afin de procurer aux jeunes gens des deux sexes des exercices physiques, des amusements et des activités de groupement. En Colombie-Britannique, le programme est en vigueur dans toute la province. Dans le Québec, le programme n'est en vigueur que dans les villes et il est mis à exécution avec le concours de diverses associations particulières.

Sous le régime des accords en vigueur, l'on estime qu'environ 30,000 jeunes gens recevront cet enseignement au cours de la présente année financière. En temps et lieu, nous déposerons sur le bureau des deux Chambres du Parlement les détails complets quant au nombre exact des jeunes gens qui ont bénéficié de ces divers plans dans chaque province.

Avec le consentement du Sénat, je vais faire consigner au *hansard* les divers plans qui ont été inaugurés par les provinces: